

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ANNEE 2022 - SEANCE N°1 - DU 14 JANVIER**

L'an deux mil VINGT DEUX, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de Granieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Raymond COQUET, Maire.

**Présents :** COQUET Raymond, HUGUET Chantal, BOUVIER-GARZON Patrick, DEYMÉ-MESLIN Janine, GAIDO Véronique, JALLUT Eric, LEBRETON Michèle, LIMOUZIN Emmanuel, MAGNIN Karine, PICARD Jean-Jacques, TACONNET Marie-Françoise, VOLLAND Sandrine, RULLET Serge.

**Absente excusée ayant donné pouvoir :** WILLINGER Tania a donné pouvoir à Mme GAIDO Véronique.

**Secrétaire de séance :** HUGUET Chantal

**Date de convocation :** 7 janvier 2022

**Nombre de Membres :** En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14



**I) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU 3 DECEMBRE 2021 :**

Le compte-rendu ayant été envoyé à chaque conseiller, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante, s'il y a des remarques ou des modifications à apporter. Aucune remarque n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 Décembre 2021.

**II) DEMISSION DE MONSIEUR GIRERD-CHANET Raymond, 2<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mr GIRERD-CHANET à la mairie et à la préfecture pour présenter sa démission.

Sa démission a été acceptée par La Préfecture de l'Isère. Sa démission a été acceptée par Monsieur le Maire.

Questions de certains élus :

- est-il nécessaire d'avoir un second adjoint ? : une réponse positive est donnée car le second adjoint a pour mission les travaux d'entretien et la gestion de l'employé communal.

- comment faire dans le cas où lors d'un vote il y a égalité ? Mme HUGUET Chantal propose de regarder les textes.

Monsieur le Maire fait lecture des différentes tâches du second adjoint.

Monsieur le maire demande à l'ensemble du conseil municipal si une personne désire postuler au poste de second adjoint : Mr Eric Jallut se propose.

## **DELIBERATION 2022-01 : ELECTION D'UN NOUVEAU SECOND ADJOINT AU MAIRE (suite à démission)**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la dernière réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2021, il a reçu une lettre de démission de Monsieur GIRERD-CHANET Raymond, 2e adjoint au Maire, en date du 14 décembre 2021.

Fin décembre 2021, Madame La Sous-Préfète, nous a envoyé un courrier qui nous informe qu'elle accepte la démission de M GIRERD-CHANET Raymond, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal de Granieu compte désormais 14 Conseillers Municipaux au lieu de 15. Après en avoir débattu, il est décidé de laisser le nombre de Conseillers Municipaux à 14 membres et de ne pas faire d'élections municipales complémentaires.

L'assemblée décide également de nommer, en remplacement, un second adjoint au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un adjoint se fait à bulletins secrets. Il propose donc de procéder à l'élection du second adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. (rappel : majorité absolue : 8)

Déroulement du vote pour l'élection du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 14 - bulletins blancs : 3 - bulletins nuls : 0 – 11 voix pour M JALLUT Eric.

M JALLUT Eric ayant obtenu la majorité absolue, il déclare accepter ces nouvelles fonctions. Monsieur le Maire le proclame Deuxième Adjoint au Maire et il est immédiatement installé dans ses fonctions. Le Procès-Verbal de cette élection est transmis à la Préfecture.

## **III) DELIBERATION 2022-02 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS POUR LES ADJOINTS AU MAIRE**

Délibération déterminant le montant des indemnités des adjoints.

Considérant la nomination d'un nouveau second adjoint au Maire en début de cette séance, il convient d'appliquer l'attribution d'une indemnité à M JALLUT Eric, désormais Second Adjoint au Maire, sur la base de la délibération 2020-05 prise suite à l'installation du Maire et des Adjointes après l'élection du Conseil Municipal de 2020.

Considérant qu'il appartient également au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le taux maximal pour les adjoints d'une commune de 500 à 999 habitants est de 10.7 % sur la base de l'indice brut mensuel 1027 de janvier 2019 (indice majoré 830) soit 416.17 € brut.

Vu que notre commune compte un peu plus de 500 habitants et qu'elle est amenée à se développer au vu des permis d'aménager en cours, on peut estimer à 600 le nombre d'habitants en fin de mandat, par conséquent, après calcul au prorata, le montant de l'indemnité des Adjointes au Maire proposé est de 391.27 € brut mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité et avec effet immédiat au 14 janvier 2022, le versement d'une indemnité mensuelle pour le nouvel adjoint au Maire s'élevant à 391.27 € brut mensuel pour l'exercice de ses fonctions d'Adjoint au Maire pour la Commune de Granieu. Le Conseil Municipal CHARGE le Maire de transmettre cette décision à La Sous-Préfecture et à La Trésorerie.

#### **IV) DELIBERATION 2022-03 : ENREGISTREMENT AUDIO DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire préconise que la réunion du conseil municipal soit enregistrée afin de permettre à la secrétaire de séance de pouvoir participer aux échanges tout au long de la réunion.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que pour des raisons administratives et de transparence, il propose que les prochains conseils municipaux fassent l'objet d'enregistrement audio.

La rédaction du compte-rendu en sera facilitée et ainsi, en cas de discordance sur une question à l'ordre du jour, il sera simple de retrouver le débat et la réponse apportée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux enregistrements « audio » des séances du Conseil Municipal.
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la commande du matériel approprié et de signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **V) DELIBERATION 2022-04 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE : CREATION D'UNE AIRE DE RAMASSAGE SCOLAIRE ET PARKING POUR LES PARENTS**

*Annule et remplace la délibération 2021-35*

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ce projet d'aménagement de sécurité est nécessaire pour sécuriser ce point de ramassage scolaire, situé au carrefour de la RD82f avec la Route de la Ville et des Touvières.

Actuellement lors du chargement des élèves, le car stationne sur la voie départementale ; de plus, les familles qui amènent leurs enfants à l'arrêt de car, stationnent sur les voies communales Route de la Ville et Route des Touvières.

A ces heures de ramassage la Route Départementale est très fréquentée.

Ce projet d'aménagement fera l'objet de plusieurs demandes de financement :

- Au titre des Amendes de Police ;
- Au titre de la Dotation des Territoires Ruraux 2022.

Ce projet d'aménagement de sécurité se chiffre à 37 234.27 € HT.

Ces travaux concernent :

- La création d'une voie déviée au stationnement des cars pour le chargement,
- La création de 4 places de parking.

L'échéancier des travaux et la durée de l'opération :

- Date de début des travaux : juin 2022
- Date de fin de travaux : novembre 2022.

Le plan de financement de l'opération se présente de la manière suivante :

- Subvention du Département : 18 167 €
- Autofinancement de la commune : 11 170.27 €

**Total des Travaux : 37 234.27 € HT**

La commune devra faire l'avance de TVA à hauteur de 7 446 €.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'AUTORISE à déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la création d'une voie pour le stationnement des cars et de 4 places de parking pour les parents.

#### **VII) POINT SUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Monsieur PICARD Jean-Jacques confirme que les tarifs des piscines de la Communauté de Communes seront uniformisés.

Monsieur le Maire confirme que l'appel d'offre sur l'achat groupé de défibrillateurs est terminé. L'ouverture des plis se fera le 17/01/22.

## **VIII) POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES ET LES TRAVAUX EN COURS**

Monsieur le Maire précise que les différentes commissions communales devront se réunir afin d'identifier les différentes dépenses. Les montants devront être connus afin de pouvoir les inclure au budget primitif de 2022.

Monsieur le Maire donne quelques chiffres du Compte Administratif de 2021 sur les sections de fonctionnement et d'investissement :

- section de fonctionnement : dépenses = 179 099 € recettes = 248 412 €

- section d'investissement : dépenses = 242 977 € recettes = 183 976 €

(45 000 € subvention en cours avec la Région et le Conseil Général)

Report 2021 : section de fonctionnement = 88 842 € section d'investissement = 50 617 €

Cumul : dépenses de fonctionnement = 422 076 € recettes d'investissement 571 849 €

## **IX) POINT SUR LA ZONE D'ACTIVITE DES MOULINS**

Monsieur le Maire confirme que le terrain a été borné. Lors de la réunion de la commission Economie de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné une délibération sera établie afin de proposer au conseil communautaire de valider l'achat du terrain. Un Conseil Communautaire est prévu le 03 février 2022.

Le projet de construction porte sur 3 bâtiments sur une surface de 2400 m<sup>2</sup> avec une hauteur de 5m.

Le permis de construire sera déposé fin janvier avec l'autorisation de la commune.

## **X) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire confirme que les vœux pour nouvelle année 2022 sont annulés en présentiel. Le discours du maire sera déposé sur le site internet de la commune.

Madame GAIDO Véronique rappelle que la députée Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT souhaite rencontrer les élus des communes, Véronique prendra contact avec elle pour convenir d'un jour.

Monsieur le Maire confirme que les travaux de l'Aire de Jeux avancent bien : pose des gabions, l'arrosage automatique a été installé, la clôture est en cours de finition de chaque côté de l'escalier. Fin janvier pose de la bâche et des plantations.

L'implantation des jeux sera faite afin de pouvoir réaliser les aires de sécurité et la plantation de la pelouse.

Madame TACONNET Marie-Françoise confirme qu'il a été constaté par huissier l'abandon d'habitation pour l'appartement au-dessus du bar restaurant. La serrure a été changée en présence de l'huissier.

Une requête a été présentée au tribunal pour constater la résiliation du bail et ordonner la reprise des lieux. Sur la base de l'inventaire dressé par l'huissier, le locataire aura la possibilité de retirer ses effets personnels dans un délai d'un mois. A défaut, ils seront déclarés abandonnés. La commune pourra récupérer le logement un mois après la signification de la décision au locataire.

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.***

**Pour extrait certifié conforme**

Séance levée à 23H15

**ANNEE 2022 - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°1 DU 14 JANVIER  
FEUILLE D'EMARGEMENT**

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE :**

**2022-01 : ELECTION D'UN NOUVEAU SECOND ADJOINT AU MAIRE (suite à démission)**

**2022-02 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS POUR LES ADJONTS AU MAIRE**

**2022-03 : ENREGISTREMENT AUDIO DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2022-04 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE :  
CREATION D'UNE AIRE DE RAMASSAGE SCOLAIRE ET PARKING POUR LES PARENTS  
(annule et remplace la précédente 2021-35 sur un chiffre erroné)**

COQUET Raymond, Maire	LIMOUZIN Emmanuel
HUGUET Chantal, 1ère adjointe au Maire	MAGNIN Karine
JALLUT Eric – 2 <sup>e</sup> adjoint au Maire	PICARD Jean-Jacques
BOUVIER-GARZON Patrick	RULLET Serge
DEYMÉ-MESLIN Janine	TACONNET Marie-Françoise
GAIDO Véronique	VOLLAND Sandrine
LEBRETON Michèle	WILLINGER Tania <b>A donné pouvoir à Véronique GAIDO</b>